



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an mil neuf cent ~~soixante~~ <sup>QUATRE VINGT TREIZE</sup>, le 04 mai à 17H30  
le Conseil municipal de la Commune de Brénilis  
dûment convoqué, s'est réuni en session *extra-ordinaire*, à la Mairie, sous  
la présidence de Mr Olivier HERRY Maire.

OBJET :

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Cession des bâtiments  
GR1 et GR8 de la Z.I.

Date de convocation du Conseil municipal : 26 avril 1993

PRÉSENTS : MM. Tous les conseillers municipaux à l'exception

ABSENTS : MM. Le Borgne Marc. Corre Yves. Derrien Yann.

Mr Jean MIOSSEC

a été élu secrétaire.

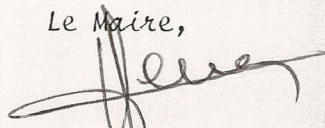
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les conditions définitives de cession des bâtiments sis, sur le parc d'entreprises et propriété de la commune.

Le Conseil Municipal accepte la vente d'une partie du bâtiment dénommé GR1 à l'entreprise Lochou, ainsi que le terrain situé au vis à vis des locaux à vendre, aux conditions suivantes :

- La partie du GR1 réservée à l'entreprise Lochou sera vendue pour la somme de 100 000.00 F. En outre, le terrain ainsi que la surface au sol du bâtiment, sera vendue au prix de 20 F le mètre carré.
- En ce qui concerne la partie du GR1 occupée par Mr LE GOFF Jacky, elle sera cédée au prix de 15 000.00 F, plus les frais engagés par la commune.  
Mr LE GOFF étant libre de rester en location selon le bail existant.
- Le prix de vente du bâtiment GR8 est fixé à 100 000.00 F.  
Ce prix tient compte de tous les frais engagés par la commune jusqu'à ce jour. (dalle en béton, travaux paysagers etc...)

Fait à Brénilis les jours mois et an que dessus.

Le Maire,

  
O. HERRY

